

## **Hébergement – Logement**

### **I - Domiciliation administrative**

#### **PROPOSITION**

Pour la Moselle, il semble **indispensable que quelques associations retrouvent cet agrément** de domiciliation administrative.

#### **REPONSE INSTITUTIONNELLE**

*Au 1° mai, l'agrément sera donné à toutes associations pour les personnes dont elles s'occupent*

*Domiciliation :*

- *La domiciliation est une étape primordiale pour l'accès aux droits*
- *Une expérimentation va être mise en place. Vont faire la domiciliation:*
- *La PADA pour les demandeurs d'Asile*
- *L'UDAF pour les personnes éligibles au RSA*
- *Le Point d'accueil et d'écoute jeunes pour les jeunes*
- *Fondation Abbé Pierre pour les ressortissants de l'union Européenne*
- *Le CCAS pour les autres publics*

### **II – Hébergement – Logement**

#### **PROPOSITION 1**

Le logement d'abord, lorsqu'il n'y a pas besoin d'un accompagnement social lourd. 3000 logements sont inoccupés à Metz intramuros et 6000 sur la Communauté d'agglomération. Donc il s'agirait de **favoriser la sous-location avec bail glissant et soutenir les AIVS existantes**, afin de pouvoir proposer des solutions de logement aux personnes qui se retrouvent en Centre d'Hébergement ou en hôtel, par défaut.

- **Les jeunes** ne sont pas en mesure d'apporter des garanties
- **Les propriétaires** ont besoin d'être rassurés sur les garanties
- Il y a eu de la discussion, mais les responsables institutionnels semblaient être sur la défensive.

La proposition du responsable du Secours Catholique de reprendre ce qui se fait à Rennes semble toutefois avoir intéressé la DDSCS.

## **REPONSE INSTITUTIONNELLE**

- Dans le cadre du Plan Départemental d'Accès au Logement Pour les plus Démunis (PDALPD), un dispositif de sous location existe déjà (bail public : conseil Départemental/Privé : Etat). Le dispositif n'est pas plein.
- En tout état de cause, cette solution doit être proposée dans une logique raisonnée.
- Le CCAS offre déjà une possibilité de bail glissant pour ces usagers. Il peut être envisagé de l'ouvrir aux publics suivis par les partenaires.

## **PROPOSITION 2**

Concernant les demandeurs d'asile : **imaginer un lieu géré pour accueillir les personnes**, agissant comme **un sas d'orientation** à l'arrivée sur le territoire français.

Le diagnostic social et médical y aurait tout son sens pour permettre une orientation adéquate des ménages.

- Pour les demandeurs d'asiles :
  - Développement de **lieux géré type HCR** (toiles de tentes) et des villages d'accueil avec des mobil-homes (à racheter auprès des centres de vacances pour réduire le coût)
  - **Utilisation d'enceintes militaires vides** pour l'accueil des personnes (même si certains bâtiments sont déjà utilisés pour cela)
  - Développer davantage les agences immobilières à vocation sociale → hébergement d'urgence
- on ne sait pas si cette idée progresse au niveau de la municipalité.
- La cohésion sociale loge pour le moment. D'autres lieux vont -ils s'ouvrir ?

Il faut être vigilants et suivre la situation sur le terrain.

## **REPONSE INSTITUTIONNELLE**

- **Développement de camps du type HCR - Pas favorable : appel d'air**
- Quelques chiffres :
  - 1 694 personnes hébergées en 2014
  - 213 personnes déboutées du droit d'asile
  - Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars : 1 533 personnes nouvelles hébergées

**Avis du Réseau de solidarité** : le problème n'est pas clos : l'Etat peut-il réellement héberger en urgence toutes les personnes qui arrivent ?

Plusieurs jours, voire semaines, peuvent être nécessaires dans l'attente d'un hébergement.

Pourquoi refuser d'envisager un lieu d'accueil, qui jouerait le rôle de SAS et permettrait d'éviter que des dizaines de personnes campent au bord de la Moselle dans des conditions indignes ?

➤ **Réquisition des bâtiments vides**

- Les sites militaires ont déjà été mobilisés pour l'accueil des demandeurs d'Asile

**L'Etat est prêt à accompagner la réflexion sur la mobilisation des locaux vides qui vont changer de destination**

**PROPOSITION 3**

Pour ceux qui ont des ressources, faibles ou fluctuantes : il faut favoriser l'accès mais également le maintien dans le logement. **La mise en place de la Garantie Universelle** des Loyers (proposée par la Fondation Abbé Pierre) leur permettrait de rassurer le propriétaire sur le paiement des loyers à long terme et de maintenir le jeune dans le logement en cas de rupture dans ses ressources.

Pour les jeunes qui n'ont pas de ressources : **multiplier les expériences comme "les chambres d'insertion"**, pour permettre à certains jeunes de "rebondir" rapidement en bénéficiant d'un soutien et d'un accompagnement social.

**REPOSE INSTITUTIONNELLE**

Le sujet n'a pas été évoqué

**PROPOSITION 4**

Eviter les expulsions : mettre en place **une réelle prévention des expulsions**, bien en amont, avant que les ménages ne soient dans le gouffre. L'expulsion coûte bien plus chère socialement que le maintien dans le logement ou le déménagement dans un autre logement.

**Débats :**

- Mettre en place une **charte préventive des expulsions**
- Mettre en place la **garantie universelle des loyers**

## **REPONSE INSTITUTIONNELLE**

### **Prévention des expulsions**

- *Un dispositif expérimental a été mis en place lors d'impayés CAF sur le loyer, un travailleur social se rend à domicile pour évaluer la situation et prévenir les expulsions.*
- *Une réponse individualisée est construite. En juin 2013 a été mise en place une commission pour le traitement des cas atypiques, dont le champ d'action ne se limite pas aux expulsions.*

**Avis du Réseau :** *cette mesure est intéressante, mais elle est mise en place beaucoup trop tard, c'est-à-dire au bout de plusieurs mois d'impayés, alors qu'elle devrait l'être dès le 2<sup>o</sup> mois. Au-delà de 6 mois, d'impayés, les familles sont dans « le gouffre ».*

*Il faudrait un chargé de mission « prévention des expulsions », qui dès le second mois d'impayés mettrait en place un échelonnement de la dette.*

*Ce dispositif ne coûterait certainement moins cher qu'une expulsion dont le coût moyen est évalué à 15 000 euros.*

### **Autres questions soulevées**

- 1 - Un besoin de logements intermédiaires pour les personnes âgées

Débats sur les seniors :

- maintenir les personnes dans leur logement
- Favoriser les **logements intergénérationnels**
- Développer la colocation

#### **Réponse du CCAS : Logements intergénérationnels**

Le CCAS offre une possibilité de logements intergénérationnels à la résidence senior Grandmaison (15 logements)

- 2 -Un manque de logements adaptés à la configuration des **familles monoparentales** (logements souvent trop grands)
- 3 – **Assouplir la réglementation pour la réhabilitation ou pour la construction** de logements au profit de personnes en difficultés (exemple : est-il nécessaire de prévoir tant d'espaces de parking ?)

### **Conclusion**

On ne peut pas vraiment parler d'avancées sur le fond, mais plutôt de mise en place d'un processus de connaissance réciproque entre des acteurs qui ne s'étaient pas rencontrés, prometteur de futures collaborations.